

FICHE D'INFORMATION SUR LE PRODUIT

privileg Refrigerator

Nom du fournisseur ou marque commerciale: privileg				
Adresse du fournisseur: Whirlpool EMEA S.p.A., Via Carlo Pisacane 1, 20016 Pero (MI), Italien				
Référence du modèle: PRC 8GF2				
Type d'appareil de réfrigération:				
Appareil à faible niveau de bruit:	non	Type de construction:	intégrable	
Appareil de stockage du vin:	non	Autre appareil de réfrigération:	oui	
Paramètres généraux du produit:				
Paramètre		Valeur	Paramètre	
Dimensions hors tout (millimètres)	Hauteur	815	Volume total (l)	
	Largeur	597		
	Profondeur	545		
IEE		99,9	Classe d'efficacité énergétique	
Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW]		41	Classe d'émission de bruit acoustique dans l'air	
Consommation d'énergie annuelle (kWh/an)		150	Classe climatique::	
Température ambiante minimale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté		16	Température ambiante maximale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	
Réglage hiver		non	zone tempérée/sub-tropicale	
			38	
Paramètres des compartiments:				
Type de compartiment		Paramètres des compartiments:		
		Volume du compartiment (l)	Réglage de température recommandé pour un stockage optimisé des denrées alimentaires (°C)	Pouvoir de congélation spécifique (kg/24 h)
				Mode de dégivrage (dégivrage automatique = A, dégivrage manuel = M)
Garde-manger	non	—	—	—
Stockage du vin	non	—	—	—
Cave	non	—	—	—
Denrées alimentaires fraîches	oui	108 l	4	A
Denrées hautement périssables	non	—	—	—
Sans étoile ou fabrication de glace	non	—	—	—
1 étoile	non	—	—	—
2 étoiles	non	—	—	—
3 étoiles	non	—	—	—
4 étoiles	oui	18 l	-18	3
Zone 2 étoiles	non	—	—	—
Compartiment à température variable		—	—	—
Compartiments « quatre étoiles »				
Dispositif de congélation rapide			non	
Paramètres de la source lumineuse:				
Type de source lumineuse			LED	
Classe d'efficacité énergétique			G	
Durée minimale de la garantie offerte par le fabricant: 24				
Informations supplémentaires:				
Lien internet vers le site web du fabricant où se trouvent les informations visées au point 4 a) de l'annexe du règlement (UE) 2019/2019 de la Commission: —				